

FORMALITES DE CREATION D'ENTREPRISES

POUR LES PERSONNES PHYSIQUES

REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER (RCCM)

LISTE UNIQUE DES PIECES REQUISES

- ◆ 1 photocopie de la pièce d'identité ou du passeport du promoteur ;
- ◆ **1 fiche de déclaration sur l'honneur dûment signée par le promoteur** (formulaire disponible au CEFORE et sur le site de la MEBF : www.me.bf) ;
- ◆ 1 extrait de casier judiciaire (Bulletin N°3) de moins de 3 mois du promoteur. Cependant les personnes ne pouvant pas établir leurs casiers judiciaires à Ouagadougou disposent de 75 jours pour l'apporter au CEFORE afin de compléter leur dossier;
- ◆ 1 copie de l'acte de mariage (s'il y a lieu) ;
- ◆ 1 certificat de résidence ;
- ◆ 1 contrat de bail enregistré aux impôts, ou Permis Urbain d'Habiter (PUH) légalisé, ou titre de propriété légalisé ou attestation d'occupation de domaine public légalisée une facture d'eau ou d'électricité (au nom du créateur d'entreprise) ;
- ◆ 1 photo d'identité du promoteur
- ◆ 1 copie du N°IFU
- ◆ 1 copie de la notification employeur de la CNSS
- ◆ 1 copie de la carte professionnelle de commerçant.

NB :

1- Pour les étrangers, il convient de fournir une fiche de renseignement coûtant 1210 F CFA et timbrée à 10 000 F CFA.

Coût de la formalité : 12 500 F CFA

Seuls les dossiers complets seront réceptionnés

Date de mise en circulation : **14/03/2014**

FORMALITES DE CREATION D'ENTREPRISES

POUR LES PERSONNES PHYSIQUES

DECLARATION D'EXISTENCE FISCALE ET NUMERO DE L'IDENTIFIANT FINANCIER UNIQUE (IFU)

LISTE UNIQUE DES PIECES REQUISES

- ◆ 1 photocopie de la pièce d'identité ou du passeport du promoteur ;
- ◆ 1 photocopie du RCCM ou document de reconnaissance pour les professions libérales ;
- ◆ 1 contrat de bail enregistré aux impôts, ou Permis Urbain d'Habiter (PUH) légalisé, ou titre de propriété légalisé ou attestation d'occupation de domaine public légalisée une facture d'eau ou d'électricité (au nom du créateur d'entreprise) ;
- ◆ 1 copie de la carte professionnelle de commerçant,
- ◆ 1 copie de la notification employeur,
- ◆ **1 fiche de localisation visée par le service des impôts dont relève l'entreprise**

NB :

- 1- Lors de l'accomplissement de vos formalités, il vous sera demandé des informations fiscales permettant de déterminer le régime fiscal (chiffre d'affaires prévisionnel annuel) de votre entreprise.

Coût de la formalité : 5 000 F CFA

Seuls les dossiers complets seront réceptionnés

Date de mise en circulation : 14/03/2014



CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES

50 39 80 58

ceforeouaga@yahoo.fr

HORAIRES : Dépôt de 8H00-12H00 & retrait de 15H-17H00

www.me.bf

Pour tout
renseignement
appeler au
61 41 94 74

FORMALITES DE CREATION D'ENTREPRISES

POUR LES PERSONNES PHYSIQUES

CARTE PROFESSIONNELLE DE COMMERÇANT (CPC)

LISTE UNIQUE DES PIÈCES REQUISES

- ◆ 1 photocopie de la pièce d'identité ou du passeport du promoteur ;
- ◆ 1 copie du RCCM ou document de reconnaissance pour les professions libérales;
- ◆ 1 formulaire de demande de la carte professionnelle de commerçant à payer sur place à la MEBF au coût de 500 F CFA ;
- ◆ 2 photos d'identité du promoteur pour l'établissement ;
- ◆ 1 copie de l'IFU ;
- ◆ 1 copie de la notification employeur CNSS;
- ◆ Pour le renouvellement, la carte professionnelle expirée doit être joint.

NB : Durée de validité de la CPC : 3 ans.

Coût d'accomplissement de la formalité : 17 390 F CFA

Seuls les dossiers complets seront réceptionnés

Date de mise en circulation : 14/03/2014



CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES

50 39 80 58

ceforeouaga@yahoo.fr

HORAIRES : Dépôt de 8H00-12H00 & retrait de 15H-17H00

www.me.bf

Pour tout
renseignement
appeler au
61 41 94 74

FORMALITES DE CREATION D'ENTREPRISES

POUR LES PERSONNES PHYSIQUES

RENOUVELEMENT DE CARTE PROFESSIONNELLE DE COMMERÇANT (CPC)

LISTE UNIQUE DES PIECES REQUISES

- ◆ 1 photocopie de la pièce d'identité ou du passeport du promoteur ;
- ◆ 1 copie du RCCM ou document de reconnaissance pour les professions libérales;
- ◆ 1 formulaire de demande de la carte professionnelle de commerçant à payer sur place à la MEBF au cout de 500 F CFA ;
- ◆ 2 photos d'identité du promoteur pour l'établissement ;
- ◆ 1 copie de l'IFU ;
- ◆ 1 copie de la notification employeur CNSS;
- ◆ la carte professionnelle expirée doit être joint.

Durée de validité de la CPC : 3 ans.

Coût d'accomplissement de la formalité : 12 390 F CFA

Seuls les dossiers complets seront réceptionnés

Date de mise en circulation : 14/03/2014

POUR LES PERSONNES PHYSIQUES



CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES

50 39 80 58

ceforeouaga@yahoo.fr

HORAIRES : Dépôt de 8H00-12H00 & retrait de 15H-17H00

www.me.bf

Pour tout
renseignement
appeler au
61 41 94 74

FORMALITES DE CREATION D'ENTREPRISES

NOTIFICATION EMPLOYEUR

LISTE UNIQUE DES PIECES REQUISES

- ◆ 1 photocopie de la CNIB ou du passeport du promoteur ;
- ◆ 1 copie du RCCM ou document de reconnaissance pour les professions libérales ;
- ◆ 1 copie du numéro IFU ;
- ◆ 1 copie de la carte professionnelle de commerçant ;
- 1 photo d'identité du promoteur.

Coût d'accomplissement de la formalité : 2 500 F CFA

Seuls les dossiers complets seront réceptionnés

Date de mise en circulation : 14/03/2014